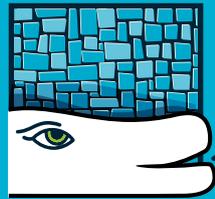
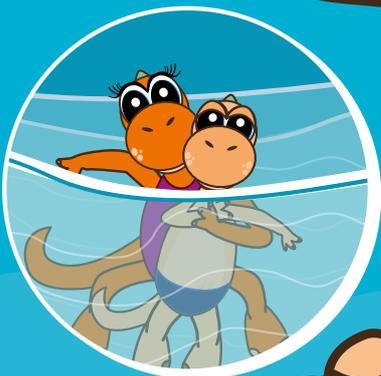
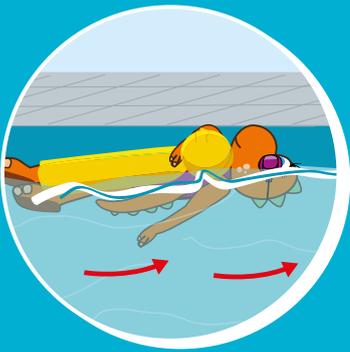
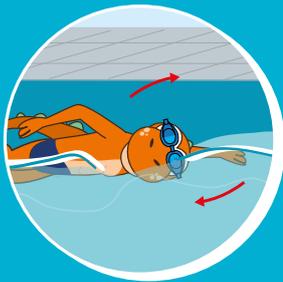


PROJET PÉDAGOGIQUE



*Au dragon
d'eau*

Centre Aquatique
Intercommunal de l'Amandinois



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

A. ORGANISATION DU PROJET

1. Objectif pédagogique
2. Démarche pédagogique
3. Support pédagogique
 - 3.1 Support d'apprentissage
 - 3.2 Tableau IREP
 - 3.3 Cahier pédagogique
 - 3.4 Livret de natation

B. CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

1. Conditions d'accueil
2. L'encadrement et rôle de chacun
 - 2.1 Les enseignants
 - 2.2 Les professionnels qualifiés et agréés
 - 2.3 Intervenants bénévoles agréés et non qualifiés
 - 2.4 Cas particuliers des personnes n'étant pas en charge de l'encadrement de l'activité
 - 2.4.1 Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).
 - 2.4.2 Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH).
3. La surveillance des bassins
4. Les conditions d'accueil de températures et de confort

C. DESCRIPTIF DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Vestiaires
2. Bassins
3. Cheminement des écoles

D. RÈGLEMENT PISCINE

1. Tenues
2. Hygiène
3. Informations obligatoires

E. ANNEXES

1. Évaluation du savoir nager (Éducation Nationale)
2. Cahier pédagogique
3. Livret de natation
4. Des outils pour mieux aborder l'apprentissage



PRÉAMBULE

Le 5 juillet 2013, 17 communes créaient la Société Publique Locale du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois (S.P.L.). Cette structure composée aujourd'hui de 19 communes a placé au centre de son ambition l'accès pour tous les enfants du territoire au savoir nager.

Aujourd'hui, quel que soit son lieu d'habitation, chaque enfant bénéficie de la même qualité d'apprentissage. Le nombre de séances, leur durée, la qualité d'accueil, le confort de l'établissement ou encore la valeur pédagogique du projet sont proposés à tous et pour tous.

Au-delà de cette organisation, ce projet réunit l'ensemble des acteurs éducatifs de l'apprentissage de la natation en milieu scolaire. Il est outil de réflexion, passage de relais ou témoin mais surtout une illustration forte du savoir « travailler ensemble » au service d'un apprentissage essentiel pour les enfants celui de savoir nager.

Le but initial de ce projet pédagogique est de favoriser la coordination entre les MNS, les enseignants et les parents qui œuvrent, ensemble, à chaque séance pour que les enfants progressent dans cet apprentissage. Ce support propose aux élèves la possibilité de mesurer leur progrès et de devenir acteur des nécessaires transformations à venir.

Après 6 années d'application, les résultats nous confortent dans la nécessité quotidienne à travailler ensemble afin de favoriser l'épanouissement des enfants et de faciliter l'acquisition des apprentissages attendus.

La réussite de 70% à l'A.S.S.N. pour les élèves de CM2 illustre cette dynamique, elle nous entraîne vers le renforcement de nos objectifs initiaux et nous permet d'introduire la notion de « nageur citoyen ».

Cette évolution répond pleinement aux attentes de l'Éducation Nationale dans l'apprentissage des gestes de premiers secours. Proposée aux élèves de CM1/CM2, ce nouvel axe prolongera le projet vers l'école et participera à la construction des citoyens de demain.

Ce nouveau projet répond aux objectifs prioritaires suivant :

- Favoriser la participation d'un maximum d'élèves à la pratique de la natation
- Contribuer à la validation de l'ASSN : attestation scolaire du savoir nager (conformément à l'arrêté du 09 juillet 2015).
- Contribuer à construire un Nageur Citoyen, un nageur pouvant se sauver et sauver les autres.

Le BOEN1 du 12 octobre 2017 définit que « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissance, de compétences et de culture. »

Deux enjeux sont ainsi définis :

- Développer l'éducation à la sécurité et à la santé
- Favoriser l'accès aux pratiques sociales, sportives et de loisirs

L'ensemble des orientations s'articule autour des programmes officiels de l'Éducation Nationale, du protocole d'évaluation de l'académie de Lille et sur la volonté des communes de la S.P.L.. Il revient aux autorités académiques, corps d'inspection, chefs d'établissements, équipes pédagogiques et équipes de circonscriptions d'assurer pour l'ensemble des élèves un parcours de formation cohérent et le suivi des compétences acquises.

Le projet pédagogique a pour objet de définir les conditions de cet enseignement dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

A. ORGANISATION DU PROJET

1 - Objectifs pédagogiques

Dans le respect des programmes de l'Éducation Nationale, l'ensemble des situations pédagogiques proposé, les évaluations ainsi que le suivi du projet seront planifiés dès la grande section.

Cet apprentissage, organisé et planifié de la grande section au CM2, sera validé par l'attestation scolaire du savoir nager (A.S.S.N.) tel que l'Éducation Nationale le propose dans son décret du 9 juillet 2015.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitue le cycle de consolidation depuis la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Cette attestation, matérialisée par un test, démontrera la capacité de l'élève à savoir enchaîner les dix tâches, présentées ci-dessous, en continuité, sans matériel de flottaison et sans reprise d'appui au bord du bassin ou ligne d'eau.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322 42 et A. 322 64 du code du sport. Il est défini comme suit :

- Entrer dans l'eau en chute arrière
- Se déplacer sur une distance de 3 m 50 en direction d'un obstacle
- Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1 m 50
- Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres
- Au cours de ce déplacement, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes au signal sonore, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
- Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale
- Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres
- Au cours de ce déplacement, réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes au signal sonore, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres
- Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
- Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Ce « savoir-nager » correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Après la validation du Savoir Nager, et pour aller dans la construction d'un « Nageur Citoyen », les élèves pourront s'initier et valider des compétences dans le domaine du sauvetage aquatique et se verront proposer une initiation aux premiers secours dans leurs classes grâce à une co-intervention des enseignants, des Maîtres-Nageurs Sauveteurs et des infirmières Scolaires.

A. ORGANISATION DU PROJET

2 - La démarche pédagogique

Ce projet pédagogique est un outil permettant la collaboration entre les différents partenaires au service des enfants. Son objectif ultime est de favoriser l'appropriation par les enfants de l'activité « natation » et l'atteinte des objectifs fixés par le programme de l'Éducation Nationale.

Parallèlement à ce projet, un support pédagogique est proposé pour chaque niveau afin de favoriser l'apprentissage des élèves.

Pour les MNS et les enseignants, les orientations et les objectifs proposés permettront d'instaurer une progressivité dans leur enseignement, de proposer une évaluation commune pour chaque classe et chaque niveau et enfin correspondre aux attentes de l'Éducation Nationale.

Ce projet balisera et rythmera l'apprentissage de la natation de l'école maternelle à l'école élémentaire et accompagnera chaque enfant dans la découverte de ce nouvel environnement.

3 - Support pédagogique

3.1 Méthode d'apprentissage

Apprendre à nager c'est remettre en cause son équilibre de « terrien ». La respiration, la position du corps dans l'espace, les effets de l'eau sur le corps ou encore l'action des bras pour se déplacer sont autant d'éléments qui obligent l'enfant à construire une nouvelle organisation motrice pour réussir cet apprentissage et ainsi maîtriser ce « référentiel du nageur ».

Pour organiser l'ensemble des situations pédagogiques nous nous sommes appuyés sur la trame dynamique proposée par M. Raymond Cateau. Cette notion de trame définit l'apprentissage de la natation comme un contenu à enseigner pour lequel « tout ne se fait pas en même temps » et dont « les éléments ne peuvent se constituer les uns sans les autres ».

Dès lors et en s'appuyant sur cette identité pédagogique et didactique nous orienterons l'élève vers l'acquisition de 3 corps : le corps flottant, le corps projectile et le corps propulseur. Au travers de ces apprentissages, nous tacherons de construire un « nageur autonome ».

LE CORPS FLOTTANT

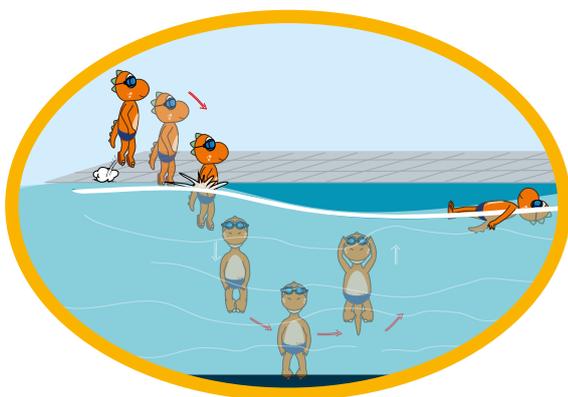
Les thèmes « Je découvre » et « Familiarisation » comportent les étapes du corps flottant.

Pour se faire, différentes étapes sont à acquérir :

- La perte des appuis plantaires : entrer dans l'eau, passer d'appuis solides à des appuis fuyants (l'eau).
- Les immersions courtes à longues : perte des repères visuels et auditifs ainsi que l'augmentation de la capacité d'apnée.
- L'exploration de la profondeur : délimiter les bords du bassin, s'orienter dans un milieu en 3 dimensions, optimisation des repères cognitifs.
- La remontée passive : prendre conscience que le corps flotte dans le milieu aquatique grâce à la poussée d'Archimède.



A. ORGANISATION DU PROJET



- Les équilibres : le ventral et le dorsal dit « étoiles », basculer des repères du terrien à ceux du nageur, adopter la position horizontale du futur nageur.
- Le saut : une entrée dans l'eau modifiant les repères cognitifs et un travail de gainage.
- Autonomie de déplacement aquatique : acquérir une autonomie de 2.5m pour être capable de revenir au bord seul.

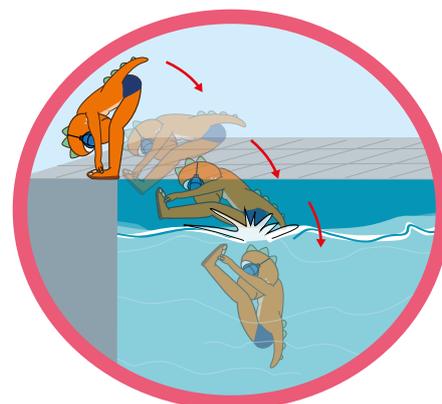
Lorsque toutes ces étapes sont acquises, on considère que l'enfant est « familiarisé ».

LE CORPS PROJECTILE

Le thème « Je plonge » comporte les étapes du corps projectile.

Pour se faire, différentes étapes sont à acquérir :

- Chutes : en avant ou en arrière, conserver un corps indéformable lors de la chute et construction de l'espace arrière avec perte de repères visuels.
- Coulée : d'une position horizontale traverser l'eau de façon indéformable.
- Culbutos avant et arrière : effectuer une entrée dans l'eau par la nuque et par bascule, accepter le déséquilibre avant et arrière.
- Plongeon : une entrée dans l'eau par impulsion en conservant une position indéformable.



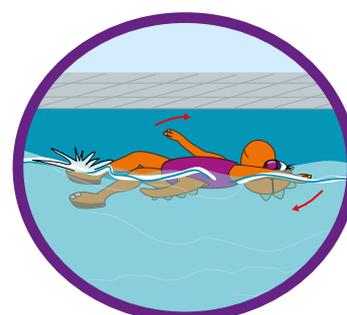
Lorsque toutes ces étapes sont acquises, on considère que l'enfant saura plonger avec un corps indéformable (pour aller le plus loin possible).

LE CORPS PROPULSEUR

Les thèmes « Autonomie », « Savoir Nager » et « Je nage » comportent les étapes du corps propulseur.

Pour se faire, différentes étapes sont à acquérir :

- Déplacement dorsal : se déplacer dans l'eau en position dorsale.
- Déplacement ventral : se déplacer dans l'eau en position ventrale.
- Déplacement sans rupture d'action motrice : en position ventrale ou dorsale, action des bras permettant la propulsion.
- Déplacement avec échanges respiratoires : conserver la position horizontale sans rupture d'action motrice et passer d'une respiration de terrien à une respiration de nageur.



À la fin de la construction de ces trois corps, on considère que l'élève est devenu « nageur ».

A. ORGANISATION DU PROJET

LE NAGEUR CITOYEN

A - Sauvetage Aquatique

Dans le but de développer le concept du « Nageur citoyen » chez les élèves et après l'obtention de l'ASSN, les élèves se verront proposer des exercices portant sur le sauvetage aquatique :

- Remonter de mannequin à la surface : Nager pour récupérer un mannequin à 2m de profondeur, Savoir identifier les différentes parties du corps en immersion.
- Se déplacer avec le mannequin : remorquage du mannequin sur une distance d'au moins 15m. Le but étant de conserver le visage du mannequin hors de l'eau.
- Remorquage d'un camarade en situation réelle.
- Savoir extraire son camarade de l'eau : le sortir de l'eau en sécurité afin de prodiguer les premiers soins.
- Réaliser un passage d'obstacles de 2.5m afin d'augmenter son temps d'apnée.

B - initiation aux premiers secours

Ce module IPS sera proposé à l'ensemble des CM1 CM2 indépendamment de l'obtention de l'ASSN.

Savoir alerter et réaliser un geste qui sauve (repérer le surveillant, mise en PLS (position latérale de sécurité)...). Cette compétence sera travaillée lors d'une séance de 2h en classe avec l'équipe enseignante, Maître-nageur sauveteur et les infirmières scolaires.

3.2 Tableau IREP

Afin de comparer l'évolution des jeunes nageurs vers le savoir nager, nous proposons comme outil le tableau IREP (Information, Respiration, Equilibre, Propulsion). Il nous permet de différencier le comportement des « terriens » avec celui des « nageurs ». Ainsi les personnes utilisant cet outil pourront retranscrire plus facilement le ressenti auprès des élèves.

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découverte du milieu aquatique pour évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (se laisser flotter, se repérer dans le milieu) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical de terrien à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

Ce tableau nous aide dans la construction des séances et nous permet de donner un objectif de cycle.

	Information	Respiration	Équilibre	Propulsion
Terrien	Regarde vers l'avant	Expiration réflexe Inspiration forcée	Vertical	Par les jambes, les bras servent à maintenir l'équilibre
Nageur	Regarde vers le fond	Expiration forcée Inspiration réflexe	Horizontal	Par les bras, les jambes servent à rééquilibrer le corps

POUR L'INFORMATION :

Règle de contrôle postural et de perception des effets de l'eau sur le corps, maintien de l'équilibration du corps par rapport à l'axe de déplacement (position de la tête, alignement).

Règle de repérage spatial, prendre des repères visuels subaquatiques et aériens pour se diriger.

S'informer à l'aide des sensations d'écoulement de l'eau sur le corps (notion de glisse) et de qualité des appuis (notion de résistance de l'eau sur les surfaces propulsives, de pression sur des appuis solides).

A. ORGANISATION DU PROJET

POUR LA RESPIRATION :

Règle des échanges respiratoires : expirer à des moments précis pendant les actions motrices, inspirer à la fin des appuis propulsifs (notion de coordination de la respiration avec les mouvements propulsifs).
Rythmer sa respiration sur la cadence des actions motrices cycle respiratoire par rapport au nombre de cycles propulsifs).

POUR L'ÉQUILIBRE :

Règle du placement hydrodynamique : rééquilibrer en permanence son corps dans l'axe du déplacement (posture de référence horizontale).

Règle de tonicité : s'étirer complètement à chaque prise d'appuis (se grandir pour mieux glisser).

POUR LA PROPULSION :

Règle d'efficacité des appuis : utiliser de grandes surfaces propulsives (notion de prise d'appuis).

Rechercher une grande amplitude des appuis (notion de trajet moteur : loin devant, en profondeur, avec des balayages, loin derrière) structuration spatiale du mouvement.

Accélérer ses surfaces propulsives pour conserver des appuis solides (notion de rythme) structuration temporelle du mouvement.

Règle d'enchaînement des appuis : assurer la continuité des actions motrices (notion de coordination entre les bras et les jambes).

3.3 Cahier pédagogique

Au travers de nos différents outils, nous utilisons également un cahier pédagogique, qui reprend les éléments les plus élémentaires pour assurer un suivi régulier et efficace sur les compétences motrices acquises au cours du cycle de natation ;

Ce support pédagogique se caractérise par :

- Feuille de présence
- Objectif de cycle
- Un objectif final minimal et accessible à tous
- Trois évaluations : diagnostique, intermédiaire, finale
- Une hiérarchisation des compétences à acquérir
- Une organisation des tâches déclinées en critère de réussite
- Un aménagement de bassin spécifique et évolutif
- Un support destiné aux enfants pour la préparation et le suivi de leur apprentissage
- Une grille d'évaluation

3.4 Livret de natation

A chaque fin de cycle, un livret sera transmis aux élèves appelé : « **MON LIVRET DE NATATION** ».

Chaque niveau sera illustré par un dragon qui évoluera en fonction des différentes tâches de cet apprentissage. Ce livret donne aux enfants la possibilité de voir leur progression. Il comporte un chapitre sur le but de la natation scolaire, un chapitre sur l'hygiène où ils pourront valider les étapes chronologiques du parcours du Baigneur et les étapes qu'ils devront essayer de valider pendant leur cursus scolaire.

Ce livret devra être mis dans le dossier scolaire de l'enfant. A chaque nouveau cycle les enseignants devront venir au Centre Aquatique avec le livret de chaque enfant de la classe (Cf : protocole scolaire). Ceci permettra de gagner du temps sur la répartition des groupes, mais cela permettra aussi de voir l'évolution des élèves au fur et à mesure de leur scolarité.

Le livret donnera une continuité dans l'apprentissage de la natation de la GS au CM2.

1 Rentrer dans l'eau par l'échelle

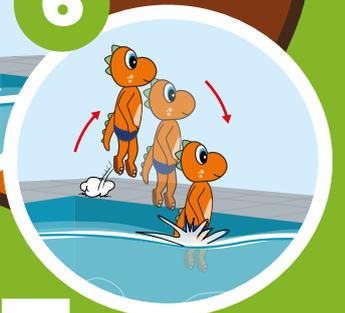
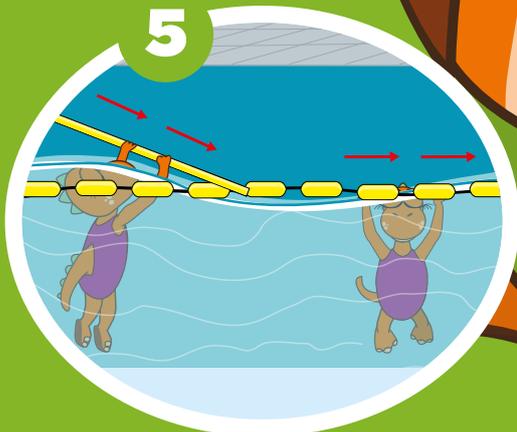
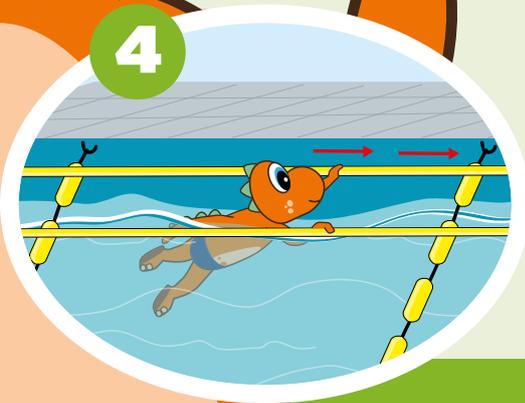
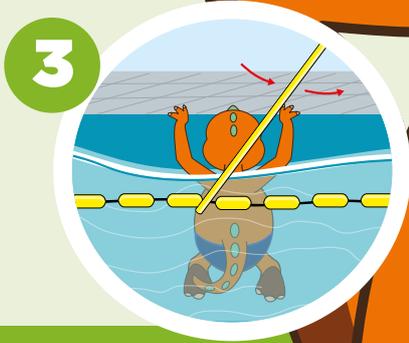
2 Se déplacer le long du mur la tête sous l'eau

3 Passer sous une ou plusieurs perches

Perte d'appui plantaire : passer par le pont de singe 4

Se déplacer le long de la perche puis de la ligne d'eau avec tête immergée 5

Effectuer une entrée dans l'eau de différentes façons (toboggans, perches, chutes, sauts...) 6



JE DÉCOUVRE

7 Exploration de la profondeur :
toucher le du bassin à 2 m
à l'aide d'une perche

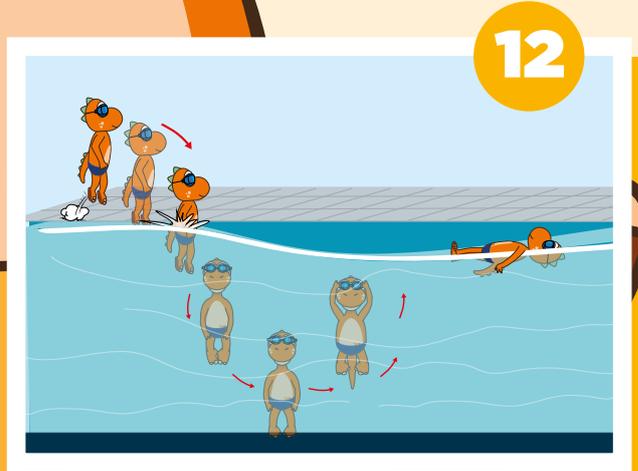
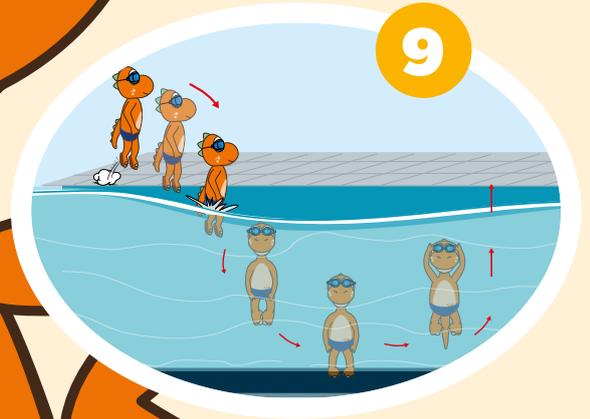
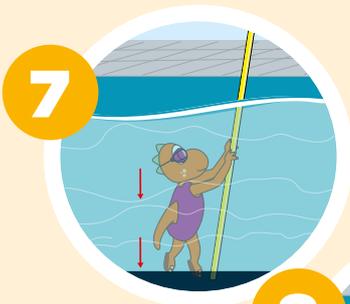
8 Remontée passive :
se laisser remonter
après avoir touché le fond à 2 m

9 Effectuer un saut droit
pour toucher le fond
du bassin, se laisser
remonter passivement
et revenir au mur en
autonomie

Tenir un équilibre ventral
pendant 10 sec **10**

Tenir un équilibre dorsal
pendant 15 sec **11**

Réaliser un enchaînement
d'action : sauter,
se laisser remonter
passivement,
réaliser un équilibre
ventral et/ou dorsal
5 sec, puis effectuer
un retour sur 2,5m **12**



FAMILIARISATION

13 Effectuer une coulée ventrale et/ou dorsale sur 5 m

14 Se déplacer sur le dos sur 15 m

15 Se déplacer sur le ventre sur 15 m

16 Nager en autonomie sur 25 m (dorsal et/ou ventral)

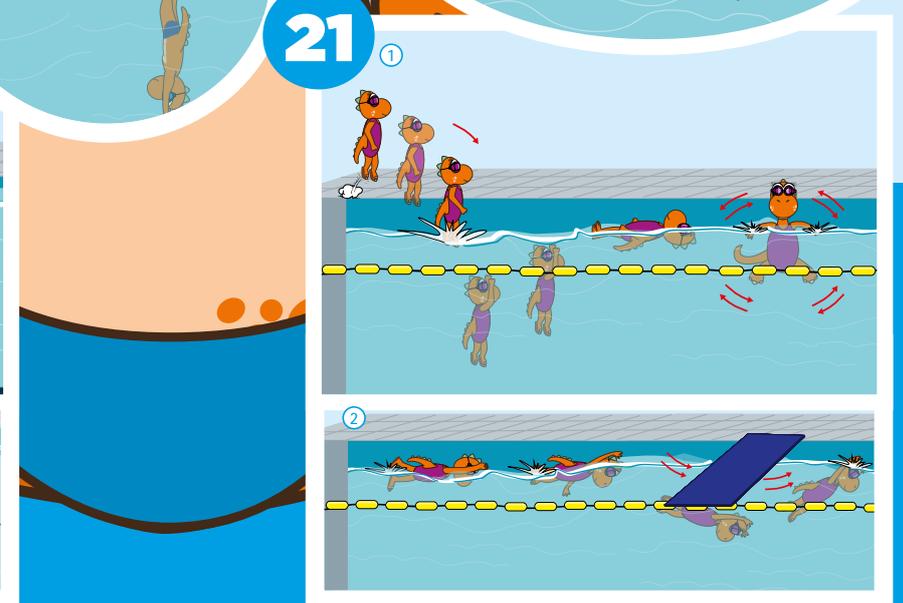
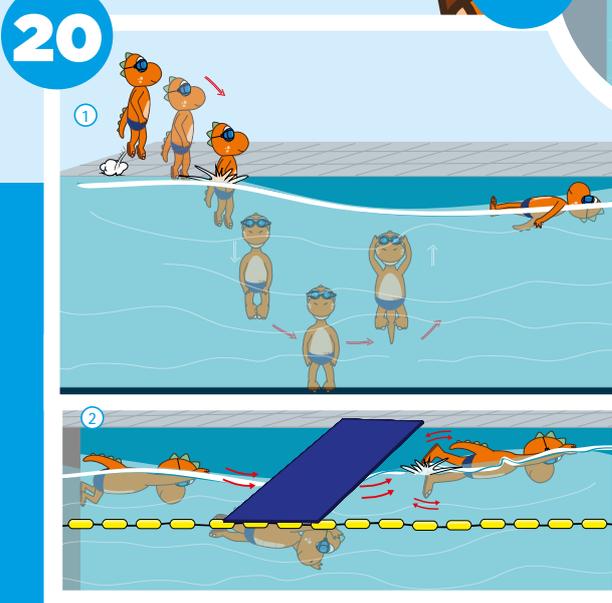
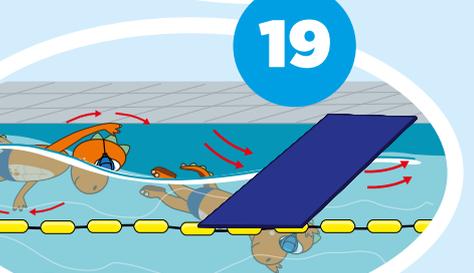
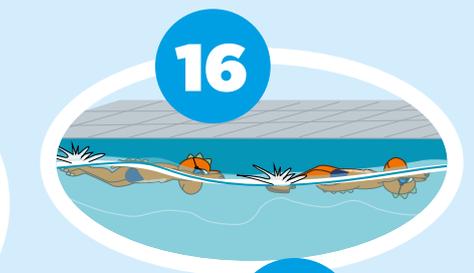
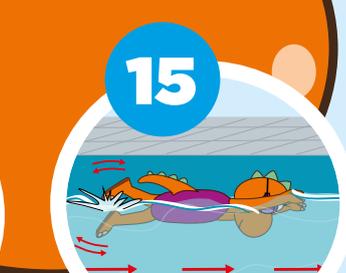
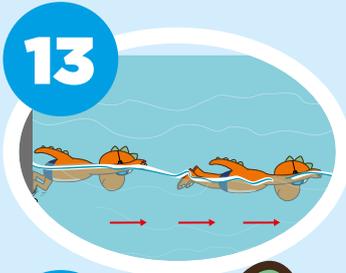
17 Nager en dos crawlé sur 25 m

18 Effectuer un plongeon canard

19 Se déplacer jusqu'à l'obstacle d'1,5 m, placé à 3,5 met le franchir en immersion complète

Réaliser un enchaînement d'action : ① sauter, se laisser remonter passivement, réaliser un équilibre ventral et/ou dorsal 5 sec ② se déplacer jusqu'à l'obstacle placé à 3,50 m, le franchir en immersion complète, puis se déplacer en position dorsale ou ventrale sur 10 m

Test d'Aisance Aquatique : 21
(Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A 322-3-2 du code du sport) : ① effectuer un saut dans l'eau - réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 sec - réaliser une sustentation verticale pendant 5 sec ② nager sur le ventre pendant 20 sec - franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
CE TEST PEUT ÊTRE RÉALISÉ AVEC OU SANS BRASSIÈRE DE SÉCURITÉ



AUTONOMIE

22 Effectuer une chute arrière, départ accroupi, dos au bassin sans lunettes de natation. Entrée dans l'eau par la nuque, accepter le déséquilibre sans manifester de réaction de redressement ou d'extension

23 Réaliser une sustentation verticale de 15 sec tête émergée

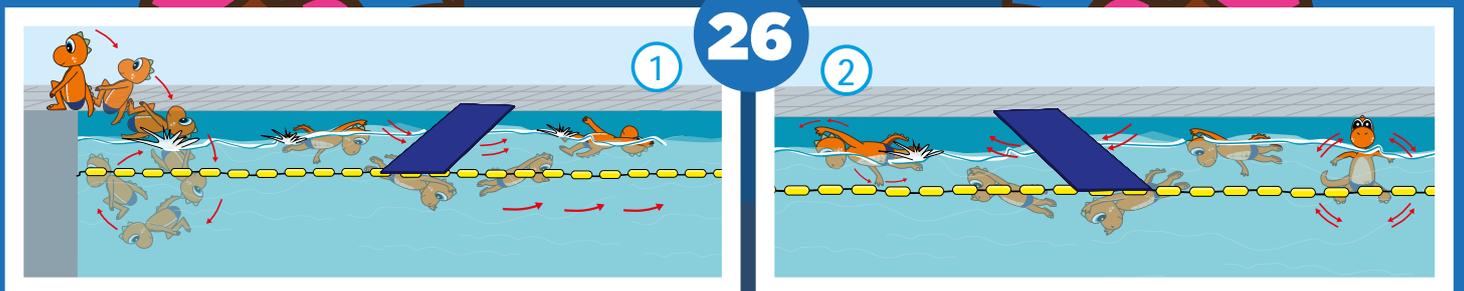
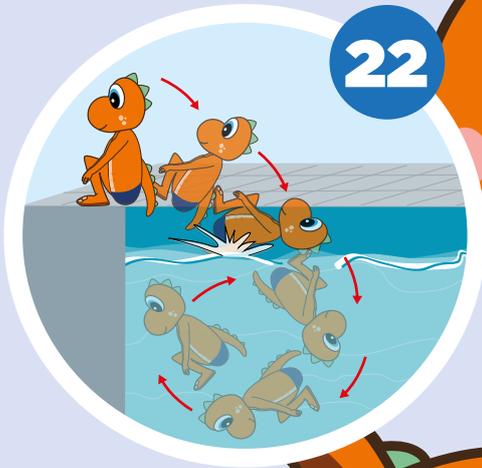
24 Déplacement en crawl sur 15 m avec respiration forcée (« je souffle dans l'eau »)

25 Nager en crawl sur 25 m avec respiration libre

26

Réaliser un enchaînement d'action : (sans lunette de natation)

1 effectuer une chute arrière, entrer dans l'eau par une chute arrière - se déplacer jusqu'à l'obstacle placé à 3,50 m, franchir l'obstacle d'1,50 m en immersion complète - se déplacer 15 m sur le ventre. 2 au signal sonore, effectuer un surplace vertical sur 15 sec et reprendre le déplacement, revenir 15m en position dorsale - au signal sonore effectuer un surplace en position dorsale sur 15 sec et reprendre le déplacement - repasser sous l'obstacle pour regagner le point de départ (le tout sans reprise d'appui solide)



SAVOIR NAGER

27 Nager en crawl sur 25 m avec la respiration de côté

28 Nager 50 m sur le dos sans rupture d'action motrice

29 Nager 50m en crawl sans rupture d'action motrice avec la respiration de côté

Effectuer la bascule avant : 30
entrer dans l'eau par la nuque, accepter le déséquilibre sans manifester de réaction de redressement ou d'extension du corps

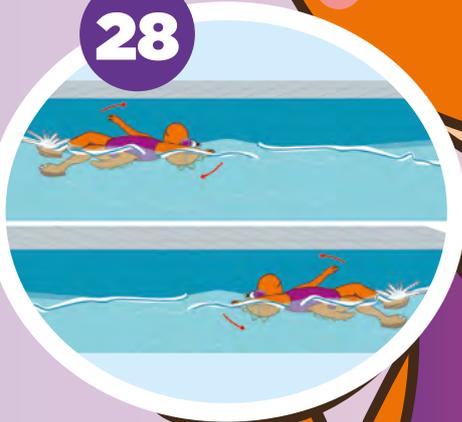
Plonger sans impulsion : 31
chute vers l'avant, bras en avant et jambes tendues. Entrer « par les mains » et sortir vers l'avant

Plonger avec impulsion : 32
conserver la position le plus loin possible (bras en avant, tête immergée)

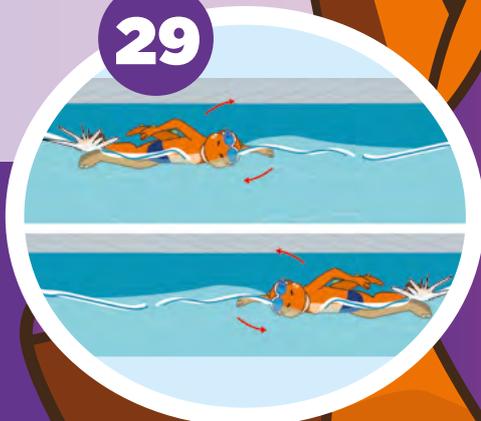


27

28



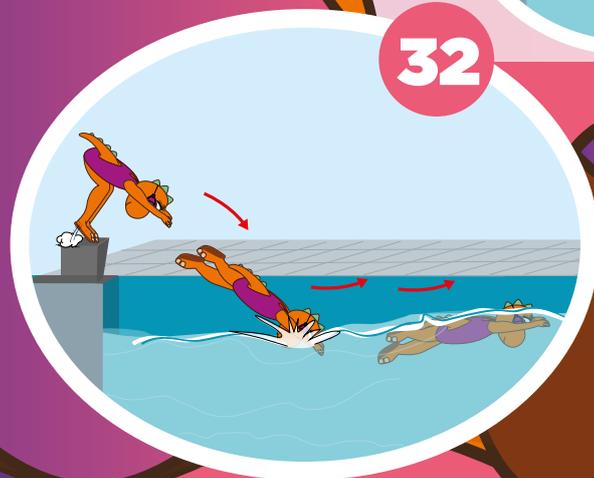
29



30



31



32

JE NAGE

JE PLONGE

33 Remonter un mannequin à la surface

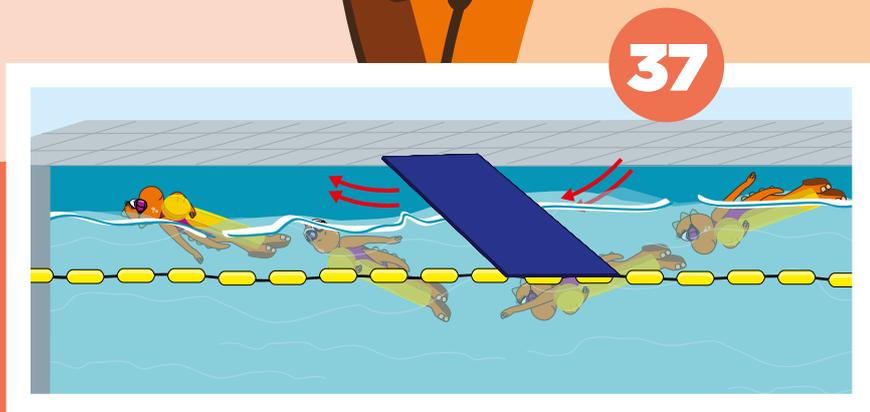
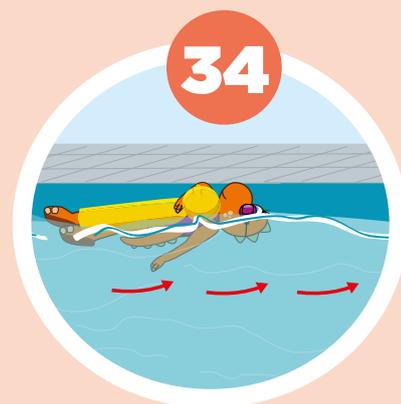
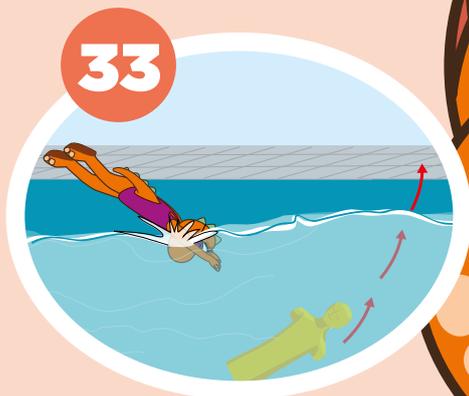
34 Se déplacer avec un mannequin sur 15 m

35 Remorquer l'un de ces camarades sur 15 m en utilisant une technique de remorquage

Savoir extraire son camarade de l'eau (le sortir de l'eau en sécurité) **36**

Réaliser un passage d'obstacle de 2 m 50 avec immersion complète **37**

Savoir alerter et réaliser un geste qui sauve (Repérer le surveillant, PLS, OBVA...) **38**



SAUVETAGE AQUATIQUE

NAGEUR «CITOYEN»

39 Protéger et se protéger d'une situation dangereuse

40 Transmettre une alerte aux secours adaptés

Réagir en présence d'une victime qui saigne **41**

Mettre sur le côté, une victime qui a perdu connaissance **42**

Réaliser un massage cardiaque et positionner le défibrillateur **43**

39



40



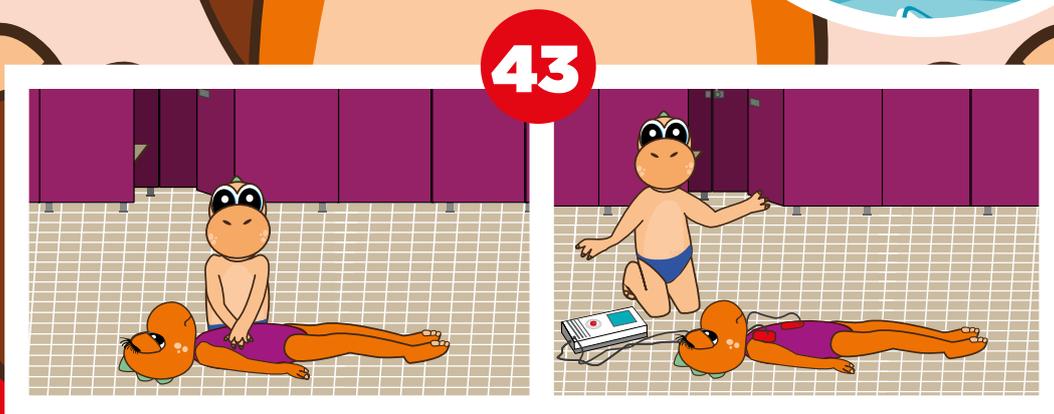
41



42



43



INITIATION AUX PREMIERS SECOURS

CES GESTES SERONT VALIDÉS EN CM1 ET CM2

B - LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

1 - Conditions d'accueil

Les conditions d'accueil au Centre Aquatique se font dans le respect des textes de l'Éducation Nationale. Pour cela le Centre Aquatique propose :

- L'enseignement de la natation est dispensé aux enfants de Grande Section au CM2.
- Un cycle d'apprentissage se compose de 10 séances par classe et par trimestre. Chaque classe aura un cycle d'apprentissage dans son année scolaire. Une dernière séance sera organisée en classe et en fin d'année pour les CM1/CM2 afin d'apprendre un geste qui sauve, cette dernière séance s'inscrit dans la construction du « Nageur Citoyen » et répondra aux programmes de l'éducation nationale (Apprendre à Porter Secours)
- Les grandes sections seront orientées principalement sur le 3ème trimestre, pour des raisons de maturité et de conditions météorologiques.
- La durée de la séance, **effective dans l'eau**, est portée à 35 min + 5 min de retour pédagogique avec les élèves et/ou les enseignants soit 40 min de créneau.
- Les plannings sont construits en concertation avec les différents acteurs qui interviennent dans le projet, tels que les conseillers pédagogiques de circonscription, les directeurs d'écoles et le responsable scolaire du Centre Aquatique.
- En cas d'absence les écoles devront envoyer un mail à : « nvefour@dragondeau.fr » ainsi qu'au conseiller pédagogique de leur circonscription (Cf : Protocole Scolaire)

2 - L'encadrement et le rôle de chacun

L'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ou, à défaut, d'un autre enseignant dans le cadre de l'organisation du service de l'école. Celui-ci conduit la leçon dans le cadre d'un projet pédagogique établi avec l'appui des équipes de circonscription.

La natation scolaire est une activité à encadrement renforcé, l'enseignant est aidé dans cette tâche par des professionnels qualifiés et agréés par l'inspecteur d'académie ou par des intervenants bénévoles également soumis à agrément.

Une convention passée entre le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précisant les modalités du partenariat.

L'encadrement des élèves est défini par groupe classe sur la base suivante :

• à l'école maternelle :

- Moins de 20 élèves : l'enseignant et 1 adulte agréé, professionnels qualifiés et/ou intervenants bénévoles.
- Entre 20 et 30 élèves : l'enseignant et 2 adultes agréés, professionnels qualifiés et/ou intervenants bénévoles.
- Plus de 30 élèves : l'enseignant et 3 adultes agréés, professionnels qualifiés et/ou intervenants bénévoles.

• à l'école élémentaire :

- Moins de 20 élèves : l'enseignant et 1 adulte agréé, professionnels qualifiés et/ou intervenants bénévoles.
- Entre 20 et 30 élèves : l'enseignant et 1 adulte agréé, professionnels qualifiés et/ou intervenants bénévoles.
- Plus de 30 élèves : l'enseignant et 2 adultes agréés, professionnels qualifiés et/ou intervenants bénévoles.

B - LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

Dans le cas d'une classe comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire, les normes d'encadrement de la maternelle s'appliquent. Néanmoins, quand la classe comporte moins de 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole.

Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe pouvant être pris en charge par les enseignants. Lorsque cette organisation ne peut être mise en place, le taux d'encadrement pourra être fixé localement par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

2.1 Les enseignants

La mission des enseignants est d'adapter l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves et d'assurer, par un enseignement structuré et progressif, l'accès au savoir-nager tel qu'il est défini aux premiers paliers du socle commun.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de leur responsabilité.

L'enseignant s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

Dans le cas où il y aurait plusieurs niveaux dans une classe, l'enseignant aura en charge un groupe nageurs.

Cas particulier (Classe de CM2) : afin d'augmenter la réussite de chacun des élèves qu'il soit nageur ou non, ils seront pris en charge par l'enseignant sur 5 séances et le maître-nageur sauveteur durant 5 séances afin d'orienter au mieux l'élève dans sa réussite de l'ASSN et permettre à l'enseignant de voir progresser tous ses élèves.

Tout au long du cycle, un travail de différenciation sera proposé sur 3 couloirs avec d'un côté les non nageurs avec l'enseignant et ou le maître-nageur Sauveteur et de l'autre sur 2 couloirs les élèves sachant nager en autonomie dont un couloir réservé pour les nageurs ayant déjà l'ASSN pour travailler le sauvetage aquatique.

2.2 Les professionnels qualifiés et agréés

Les professionnels qualifiés et agréés assistent l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies par le projet pédagogique. Les diplômes requis pour pouvoir enseigner la natation sont listés. Dans le cas où il y aurait plusieurs niveaux dans une classe, le maître-nageur sauveteur aura en charge le groupe non-nageurs.

2.3 Les intervenants bénévoles agréés et non qualifiés

Les intervenants bénévoles ne disposant pas des qualifications nécessaires, lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives en prenant en charge un groupe d'élèves, sont également soumis à un agrément préalable, délivré par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Ils peuvent selon le cas :

- Assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves.

B - LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

- Prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation de découverte des activités du milieu aquatique.

À ce titre, les déplacements sur des parcours aquatiques aménagés ou des jeux pratiqués à des profondeurs permettant la reprise d'appuis peuvent être encadrés selon les modalités fixées par l'enseignant. La pratique d'activités physiques libres ou guidées de découverte dans des milieux variés telles qu'elles sont définies à l'école maternelle dans le domaine « agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » entrent également dans ce cadre.

2.4 Cas particulier des personnes n'étant pas en charge de l'encadrement de l'activité

Les accompagnateurs assurant l'encadrement de la vie collective ne sont soumis à aucune exigence de qualification ou d'agrément, leur participation relève uniquement de l'autorisation du directeur d'école.

2.4.1 Les Agents Territoriaux Spécialisés des écoles Maternelles (ATSEM).

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilette et douche). Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

Leur participation doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire. Cette autorisation peut inclure l'accompagnement des élèves dans l'eau.

2.4.2 Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Les AESH accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation.

Ils ne sont pas non plus soumis à agrément, néanmoins les agréments des AESH sont conseillés pour un meilleur encadrement. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

Cas particulier : les AESH accompagnent les élèves dont ils ont la charge y compris dans l'eau.

La liste des personnes agréés pour l'encadrement de la natation est transmise chaque année scolaire par les Inspections de l'Éducation Nationale à la direction de la piscine.

3 - La surveillance des bassins

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée des activités de natation.

La surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, doit être assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

La surveillance des établissements de baignade d'accès payant doit être garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou, par dérogation et sur autorisation du préfet de département pour une durée limitée, par du personnel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, activités pédagogiques complémentaires, accompagnement éducatif).

B - LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Le cadre général de la surveillance des établissements de bains est défini par le plan d'organisation de sécurité et de secours (P.O.S.S.) prévu par l'arrêté du 16 juin 1998.

4 - Les conditions d'accueil de température et de confort

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau. Il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement.

Qu'il y ait ou non ouverture concomitante du bassin à différents publics scolaires ou non scolaires, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité des élèves et des impératifs d'enseignement. Les espaces de travail doivent être organisés sur les parties latérales des bassins et ne peuvent être réduits aux couloirs centraux.

- La température de l'eau devra être au moins à 27 C°
- La température de l'air entre 24 C° et 27 C°

C - DESCRIPTIF DE L'ÉTABLISSEMENT

1 - Vestiaires

Le Centre Aquatique possède 4 vestiaires. Chaque vestiaire contient 60 casiers répartis en deux zones A et B (30 et 30). Pour chacune de ces zones, une armoire à chaussures fermant à clef est mise à disposition de façon à accéder aux vestiaires les pieds déchaussés.

L'accès aux casiers est contrôlé par informatique grâce à un logiciel géré à l'accueil de l'établissement. Les casiers sont au préalable programmés pour une fermeture et une ouverture collectives par un code à 4 chiffres donné par le personnel de l'accueil.

2 - Bassins

Le Centre Aquatique comporte :

- 1 bassin sportif de 10 couloirs de 25m sur 25m avec une profondeur constante de 2m.
- 1 bassin de 350 m², d'une profondeur progressive de 0,60m à 1,20m.

Les deux bassins sont dédiés à l'apprentissage de la natation. L'enseignement est en majeure partie dispensé au grand bassin. Certaines étapes d'apprentissage peuvent néanmoins être travaillées en petite profondeur. À noter que toutes les étapes du Savoir Nager seront validées exclusivement en grande profondeur.

**Pour rendre l'apprentissage plus ludique,
le centre aquatique met à disposition son matériel pédagogique :**

- Des perches de 3m, 4m et 6m pour des immersions ou pour délimiter un parcours.
- Des doubles perches pour la perte des appuis plantaires.
- Une cage à poules pour l'exploration de la profondeur.
- Des perches qui s'emboîtent dans les plages pour descendre à 2m de profondeur.
- Des planches, frites, pull buoy, tapis, cerceaux lestés ou non, des anneaux lestés.
- Toboggans

3 - Cheminement des écoles

À son arrivée, l'enseignant se présente et indique à l'hôtesse le nom de l'école ainsi que son effectif présent.

Une carte magnétique de type « My fare » donnée par l'hôtesse permettra à l'enseignant d'accéder aux vestiaires collectifs par l'entrée réservée aux groupes après l'avoir badgée sur la borne prévue à cet effet.

Le code d'accès aux casiers du vestiaire et la clef de l'armoire à chaussures lui seront également remis.

L'accès au vestiaire attribué se fait déchaussé (chaussures dans l'armoire fermant à clef). Une fois en tenue de bain, les enfants peuvent s'avancer jusqu'aux douches et sanitaires avant de rejoindre le bassin.

Cas particulier : dans le cas où nous accueillons 3 écoles sur un même créneau, les cabines des vestiaires individuels seront mises à disposition.

Le maître-nageur vient en complément de l'enseignant dans la prise en charge de la classe. La répartition des enfants se fera en fonction du niveau de pratique de chacun et après avoir effectué une évaluation diagnostique.

C - DESCRIPTIF DE L'ÉTABLISSEMENT

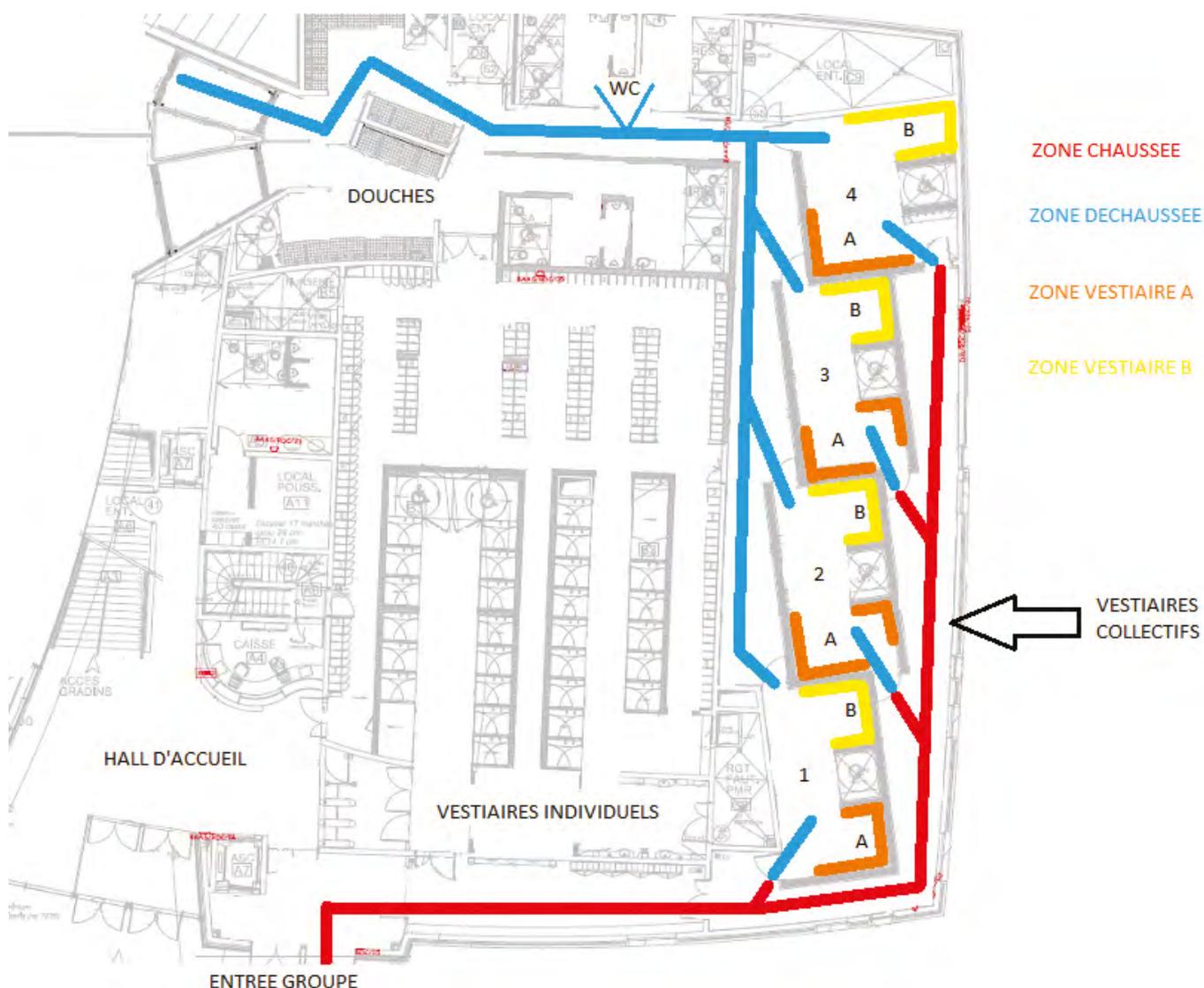
En effet, l'Éducation Nationale et la SPL se sont mis d'accord sur la répartition des niveaux entre les MNS et les enseignants. Suite à l'évaluation diagnostique réalisée lors de la 1^{ère} séance, deux groupes seront constitués, un groupe nageur et un groupe non nageur. Ces deux groupes seront répartis entre les deux acteurs pédagogiques. Les non nageurs seront orientés principalement vers les MNS.

Une fois les groupes formés, chacun pourra alors commencer et organiser son enseignement de façon à optimiser l'apprentissage. Le maître-nageur se tient à la disposition de l'enseignant pour toutes questions relatives à l'apprentissage spécifique des activités aquatiques.

La question de la composition des groupes d'élèves demeure essentielle pour favoriser au mieux l'émulation entre élèves. L'homogénéité des groupes permet de prendre en compte les compétences spécifiques des élèves du groupe pour les faire progresser.

L'hétérogénéité des élèves, leur diversité dans un même groupe peut constituer un contexte favorable au développement des compétences des élèves. Aussi l'inclusion des élèves de classe ULIS est systématique.

Plan des vestiaires collectifs



D - RÈGLEMENT PISCINE

1 - Tenues

- Les intervenants présents sur le bassin (MNS, Enseignants, Auxiliaire de vie...), doivent porter une tenue adaptée et différente de la tenue de ville (short et t-shirt, ...)
- Pour les enfants en apprentissage de la natation, le maillot de bain est obligatoire (short, caleçon et slip sont interdits)

2 - Hygiène

Les piscines étant soumises à de très strictes règles d'hygiène (traitement de l'eau, désinfection des sols, renouvellements d'eau et d'air), il appartient à chaque usager, dès le plus jeune âge, de contribuer au maintien de cette hygiène par l'application de quelques gestes simples :

- Respecter la zone pieds chaussés/déchaussés, car vos semelles sont de vrais nids à bactérie
- Passer aux toilettes avant d'accéder au bassin
- Prendre une douche complète (corps et cheveux) avant et après la baignade
- Passer par le pédiluve pour une dernière désinfection des pieds avant l'accès aux bassins
- Boire et manger sont proscrits aux bords des bassins pour des raisons évidentes d'hygiène
- Pour la baignade sont uniquement autorisés slips ou boxers de bain pour les garçons et maillots de bain pour les filles, tout autres accessoires textiles ne sont pas autorisés
- Sachant que l'urée est le principal polluant organique des bassins, il est donc interdit d'uriner dans les bassins
- Pour des questions de «Santé», si des manifestations cutanées à caractère transmissible sont constatées par les enseignants, ou les parents ils leur appartiennent d'en informer les maîtres-nageurs

3 - Informations obligatoires

Une Information aux familles doit être faite obligatoirement par l'enseignant sur les conditions précises selon laquelle l'activité est organisée, sur les objectifs visés par l'institution scolaire et sur les conditions d'hygiène alimentaire, d'hygiène corporelle et de santé de leurs enfants pour aller à la piscine ainsi que sur la tenue vestimentaire.

Informations réciproques : Dès que possible, le responsable du centre aquatique informera les directeurs d'école de l'absence d'un maître-nageur ou de l'indisponibilité de la piscine. De même, en cas d'absence d'un enseignant, il appartient aux directeurs d'école d'informer, dans les meilleurs délais, le responsable de la piscine afin qu'il puisse annuler le transport si nécessaire.

D - RÈGLEMENT PISCINE

Parcours idéal pour une hygiène irréprochable

PASSER AU TRIPODE



ENTRER CHAUSSÉ DANS LA CABINE



SORTIR DÉCHAUSSÉ DE LA CABINE



PASSER AUX WC



RANGER SES AFFAIRES DANS LES CASIERS



PRENDRE SA DOUCHE



PASSER DANS LE PÉDILUVE



ENTRER AUX BASSINS, S'AMUSER ET APPRENDRE



E - ANNEXES

1 - Évaluation du savoir nager (Éducation Nationale)

Evaluation d'un savoir-nager à l'école Familiarisation

Nom et prénom:

Ecole :

Classe :

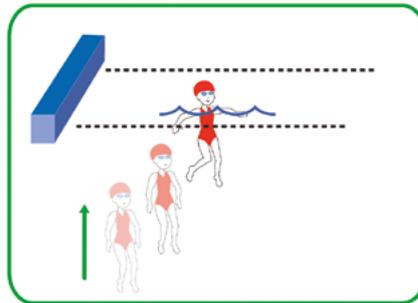
Date :

Parcours de capacités, tâches à réaliser en continuité, sans matériel de flottaison,
sans reprise d'appuis au bord du bassin (Circulaire 2011-090 du 7/7/2011)



ENTRER DANS L'EAU
(SAUTER)

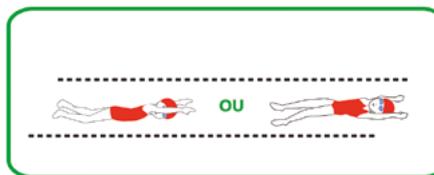
1



REMONTER PASSIVEMENT
A LA SURFACE

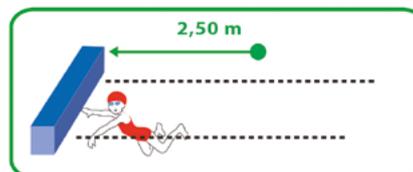
1a

FLOTTER
SUR LE VENTRE
OU
SUR LE DOS
5 secondes



1b

REGAGNER
LE BORD DU BASSIN



1c

E - ANNEXES

Evaluation d'un savoir-nager à l'école Premier palier : Autonomie

Nom et prénom:

Ecole :

Classe :

Date :

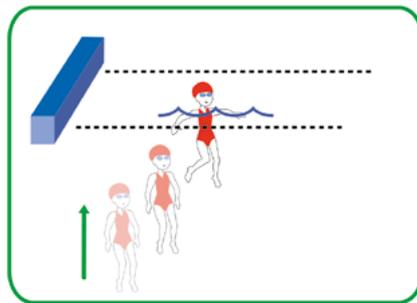
Parcours de capacités, tâches à réaliser en continuité, sans matériel de flottaison, sans reprise d'appuis au bord du bassin (Cirulaire 2011-090 du 7/7/2011)

oui non validé



ENTRER DANS L'EAU
(SAUTER)

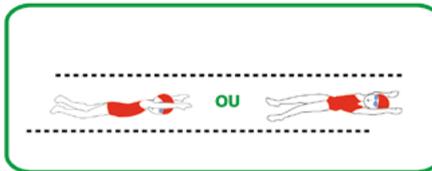
1



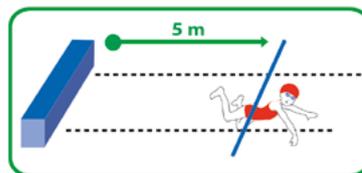
REMONTER PASSIVEMENT
A LA SURFACE

1a

FLOTTER
SUR LE VENTRE
OU
SUR LE DOS
5 secondes



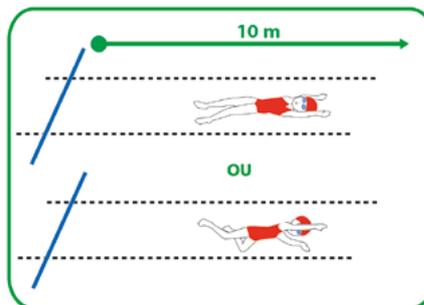
1b



PASSER SOUS UN
OBSTACLE FLOTTANT
(perche, ligne d'eau)
placé à 5 mètres

2

SE DEPLACER
sur 10 mètres
SUR LE DOS
OU
SUR LE VENTRE



3

Familiarisation

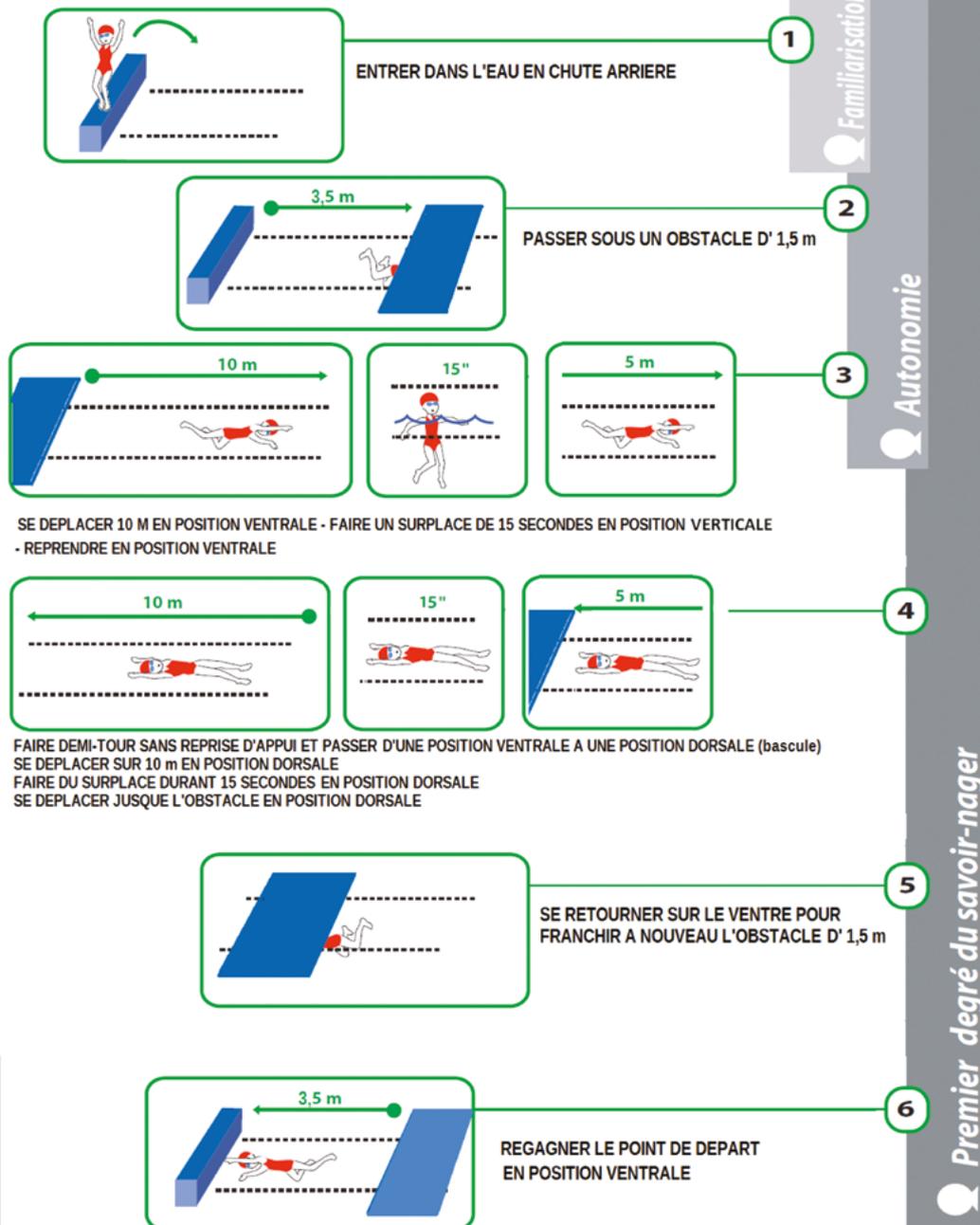
Autonomie

annexe 2

V.5 © 2012 DSDEN 59

E - ANNEXES

Evaluation du savoir nager à l'école



1 ENTRER DANS L'EAU EN CHUTE ARRIERE

2 PASSER SOUS UN OBSTACLE D' 1,5 m

3 SE DEPLACER 10 M EN POSITION VENTRALE - FAIRE UN SURPLACE DE 15 SECONDES EN POSITION VERTICALE - REPREDRE EN POSITION VENTRALE

4 FAIRE DEMI-TOUR SANS REPRISE D'APPUI ET PASSER D'UNE POSITION VENTRALE A UNE POSITION DORSALE (bascule)
SE DEPLACER SUR 10 m EN POSITION DORSALE
FAIRE DU SURPLACE DURANT 15 SECONDES EN POSITION DORSALE
SE DEPLACER JUSQUE L'OBSTACLE EN POSITION DORSALE

5 SE RETOURNER SUR LE VENTRE POUR FRANCHIR A NOUVEAU L'OBSTACLE D' 1,5 m

6 REGAGNER LE POINT DE DEPART EN POSITION VENTRALE

Familiarisation

Autonomie

Premier degré du savoir-nager

Document modifié à partir de l'arrêté du 09/07/2015 par Annie SOLOCH, Olivier CARREZ, Jean-Michel BIDOT

E - ANNEXES

DES OUTILS POUR MIEUX ABORDER L'APPRENTISSAGE (documents pouvant être utilisés par les enseignants)

Progressivité des apprentissages au cycle 1 Fiche guide pour déterminer les objectifs

Ce tableau donne des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider. Toutes les actions sont réalisées avec l'aide permanente d'adultes encadrants.

Niveau GS (découverte du milieu)	
Locomotion (Déplacement)	<p>Se déplacer en surface : Se propulser à l'aide de supports fixes ou mobiles (cordages, barres, planches, frites, etc...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels)</p> <p>Se déplacer en surface et en profondeur : Se propulser à l'aide des bras et des jambes, avec matériel:</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur le ventre (en surface) • sur le dos (en surface)
Immersion	<p>Entrer dans l'eau, avec ou sans aide, depuis différents supports (tapis, toboggan, plots) : • descendre, glisser, sauter, se laisser tomber... en prenant différentes positions avec son corps : corps tendu, assis, à genoux...</p> <p>Pour aller récupérer un objet flottant (de plus en plus loin) et enchaîner un déplacement Pour aller récupérer un objet immergé (à différentes profondeurs)</p> <p>S'immerger avec des aides pour réaliser des actions simples : En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, échelles flottantes, câbles, etc.</p> <p>S'immerger avec des aides pour enchaîner des actions plus complexes : En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles, cerceau (immergé ou non), etc.</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter (avec aide d'adulte) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en touchant le fond avec les pieds ; • en allant chercher un ou plusieurs objets lestés. • en remontant avec des mouvements <p>Descendre, se déplacer, remonter : • en variant les modalités d'entrée : à partir d'un tapis, du bord, en se cachant dans l'eau (tête immergée)</p>
Ventilation (Respiration)	<p>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes Pour passer sous un obstacle flottant en surface (ligne d'eau, perche, cerceau)</p> <p>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en réalisant des actions variées au fond du petit bain (s'asseoir, s'allonger, etc.) • dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés (d'abord dans le petit bain à 0.80m de profondeur, puis dans le moyen bain à 1.20m de profondeur pour les plus à l'aise)
Équilibration	<p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsal en utilisant du matériel flottant et en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes.</p> <p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsal en position horizontale (étoile de mer)</p>

E - ANNEXES

Progressivité des apprentissages au cycle 2 Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Ce tableau donne des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

De la familiarisation vers l'autonomie	
Locomotion (Déplacement)	<p>Se déplacer en surface : Se propulser à l'aide de supports fixes (lignes d'eau ou bord) ou mobiles (barres, planches, frites...) grâce à l'action des mains (traction) et des jambes (battements naturels) Se déplacer sur quelques mètres (de 3 à 5 m) sans matériel et sans appui.</p> <p>Se déplacer en surface et en profondeur : Se propulser à l'aide des bras et des jambes, sans matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur le ventre (en surface et en profondeur) • sur le dos (en surface) <p>Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans matériel et sans appui en grande profondeur.</p>
Immersion	<p>Entrer dans l'eau, avec ou sans aide, du bord : • descendre, glisser, sauter, se laisser tomber... en prenant différentes positions avec son corps : boule, corps tendu, assis, à genoux... Pour aller récupérer un objet flottant (de plus en plus loin)</p> <p>Entrer dans l'eau sans aide à partir d'un plot, d'un toboggan : • en orientant le corps différemment (avant, arrière, latéralement.) • par-dessus un obstacle éloigné ou élevé. Pour aller récupérer un objet immergé (de plus en plus profond)</p> <p>S'immerger avec des aides pour réaliser des actions simples : En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, toucher le fond, remonter : • en touchant le fond avec différentes parties de son corps (pieds, genoux, fesses, mains) • en allant chercher un ou plusieurs objets lestés. • en remontant avec des mouvements</p> <p>S'immerger avec des aides pour enchaîner des actions plus complexes : En utilisant du matériel fixe : cage, perches verticales ou obliques, échelle, câbles...</p> <p>Descendre, se déplacer, remonter : • en variant les modalités d'entrée : pieds ou tête en premier • en augmentant la durée de l'immersion : parcours plus longs, déplacements obliques et/ou horizontaux, plusieurs objets à remonter... • en remontant passivement</p>
Ventilation (Respiration)	<p>Immerger la tête pour vivre des apnées courtes pour passer sous un obstacle flottant (jusqu'à 1m50) en surface (ligne d'eau, perche, cerceau, ...)</p> <p>Maîtriser l'apnée et l'expiration courte en immersion : • en réalisant des actions variées au fond (s'asseoir, s'allonger, ...) • dans des situations qui proposent la prise de repères visuels et une augmentation de la durée d'immersion : ramasser des objets de couleur, passer dans un « tunnel » de cerceaux lestés.</p>
Équilibration	<p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en utilisant du matériel flottant • en trouvant des appuis variés avec les bras et les jambes, pour tenir la position jusqu'à 5 secondes <p>S'équilibrer dans des positions variées : ventral, dorsal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en position horizontale (étoile de mer, méduse...) • sans aucun support pour tenir la position au moins 5 secondes <p>Réaliser une glissée ventrale : Prendre place dos au mur assis au bord les pieds sur la paroi verticale.</p> <p>Déséquilibrer le buste et immerger le visage, bras allongés devant, Pousser sur le mur : extension des jambes et conserver l'équilibre horizontal pendant la glissée.</p>

E - ANNEXES

Progressivité des apprentissages au cycle 3 Fiche guide pour déterminer les objectifs d'apprentissage

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

De l'autonomie vers le Savoir nager	
Locomotion (Déplacement)	<p>Se déplacer en surface sur le ventre et sur le dos en variant le sens et le rythme des poussées (avec ou sans aide à la flottaison) pour avancer, reculer, zigzaguer, glisser.</p> <p>Se déplacer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'action alternative des bras • l'action simultanée des bras • avec des battements de jambes • avec des ciseaux de jambes <p>Se déplacer en nageant sans interrompre les actions des bras et des jambes pour respirer. Se déplacer en plaçant la respiration. (Inspiration sur temps fort des bras)</p> <p>Se déplacer selon plusieurs types de nage (en dos crawlé, en crawl) en coordonnant respiration et mouvements des bras et jambes sur une trentaine de mètres.</p> <p>Effectuer des déplacements en recherchant l'efficacité du mouvement.</p>
Immersion	<p>Entrer dans l'eau sans aide à partir d'un plot, d'un tapis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour aller récupérer un objet immergé (de plus en plus loin et de plus en plus profond) • en ajoutant une action (attraper un ballon...) • en variant les positions du corps <p>Entrer dans l'eau à partir d'un plot par un plongeon pour enchaîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une coulée ventrale sur 5 m. • un déplacement à la surface (plongeon de départ) • un parcours sous-marin <p>S'immerger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en augmentant la durée de l'immersion (parcours plus long, plusieurs objets à remonter) • en réalisant des parcours subaquatiques : entrer dans l'eau/ aller au fond/ s'orienter à travers des cerceaux immergés, ramasser des objets lestés et les remonter sur le bord ou sur un support flottant <p>S'immerger en réalisant un plongeon canard (à partir de la surface, entrer dans l'eau par bascule de la tête) et descendre au fond pour remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un, plusieurs objets • un corps lourd (petit mannequin...) <p>S'immerger : en réalisant des parcours avec des changements de direction, avec des changements de profondeur (repères visuels)</p>
Ventilation (Respiration)	<p>S'immerger dans des situations qui favorisent une succession d'immersion - en surface (inspiration courte et expiration prolongée) et l'horizontalité du corps. (Parcours composé de frites, de tapis évidés, de cerceaux flottants...)</p> <p>Se déplacer sur une longueur en nage dorsale et sur une longueur en nage ventrale en coordonnant la respiration.</p>
Équilibration	<p>S'équilibrer en position horizontale dans des positions variées (étoiles de mer, méduse...) et les tenir au moins 10 secondes.</p> <p>Passer sur le dos puis sur le ventre en se retournant de différentes façons (roulade avant, arrière, demi- tour sur soi-même...)</p> <p>S'équilibrer en maintenant une position verticale, tête hors de l'eau, pendant 10 secondes</p> <p>Enchaîner plusieurs types d'équilibre (ventral, dorsal, roulade...)</p>

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

éducation
nationale



Ce document a été réalisé en collaboration avec l'équipe des Maîtres-Nageurs Sauveteurs du Centre Aquatique de l'Amandinois et les CPC des circonscriptions de Valenciennes Saint-Amand représenté par Suzy JACQMART, Valenciennes Bruay représenté par Catherine BRUNET, Valenciennes Condé représenté par Catherine BOUCHEZ, le pôle pédagogique de la DSDEN du Nord représenté par Philippe ANSART et validé par les Inspections de l'Éducation Nationale.



Chemin de l'Empire
59230 Saint-Amand-les-Eaux

 bonjour@dragondeau.fr

 dragondeau.fr

 03 27 33 99 00

 AuDragonDeau

 dragon_d_eau